



Règlement Enduro VTT « L'ENDUROLLE »

1. DEFINITION

- Le concept « Enduro » est tout nouveau dans le paysage vététiste, L'ENDUROLLE est une épreuve d'enduro VTT qui se court en individuel, elle est organisée par le VTT Club des bois Noirs et se déroulera le dimanche 29 septembre 2012.
- 6 spéciales à profils descendants seront chronométrées puis ajoutées afin d'en sortir un classement final.
- Les remontées se feront en liaisons non chronométrées, un temps total de parcours du circuit sera défini.
 - La distance totale de l'épreuve est de 35 km environ

2. PARTICIPATION

• Le nombre de participants sera limité à 120.

3. CATEGORIES

- L'Endurolle est ouvert aux compétiteurs licenciés ou non, à partir de la catégorie Junior (né au minimum à partir de l'année 1996).
- Les catégories seront: Junior (17-19ans), Homme (20-40ans), Master (plus de 40ans) et Dame.

4. CIRCUIT

- Les départs seront donnés du col de la Charme (commune d'Arconsat) par petits groupes, les concurrents s'élanceront au départ des spéciales toutes les minutes, l'arrivée se fera à Saint Rémy sur Durolle (salle des fêtes du plan d'eau).
- Le temps imparti pour réaliser l'ensemble du parcours sera limité, les liaisons permettent aux pilotes de se regrouper en petits pelotons.
- Aucune reconnaissance ne sera autorisée au préalable de la course afin d'être sur un point d'égalité et de laisser place à l'improvisation.
- Balisage: l'épreuve se déroulant sur un territoire que nous ne souhaitons pas dénaturer, un balisage léger sera mis en place sur les parcours de liaisons. Les secteurs chronométrés seront partiellement rubalisés.
- Les liaisons doivent être effectuées sans aucune aide extérieure . Pendant les liaisons effectuées à allure libre, les concurrents s'engagent à respecter le code de la route.

5. ENGAGEMENTS

- Cette compétition se déroulera selon la réglementation FFC en vigueur.
- Les concurrents devront respecter en tous points le règlement de l'épreuve et les

prescriptions du code de la route.

• Durant les spéciales, soyez courtois et n'hésitez pas à ralentir afin de laisser passer les pilotes plus rapides que vous.

6. ACCUEIL et CONTROLE ADMINISTRATIF

- Pour les licenciés, la présentation de la licence sera demandée lors de la remise des dossards.
- Pour les non-licenciés, il leur sera demandé de fournir un certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois autorisant la pratique du VTT en compétition.
 - Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

7. MATERIEL

- Les organisateurs conseillent l'utilisation d'un VTT de type « Enduro », muni de double ou triple plateaux et d'un poids ne dépassant pas 15 kg.
- Les extrémités des guidons devront être préalablement bouchées, le vélo devra être en bon état.
 - Tout changement de vélo est interdit durant la totalité de l'épreuve.
 - Les réparations pourront se faire tout au long de l'épreuve.

8. EQUIPEMENT

- Le port du casque intégral, des gants longs et de la dorsale est obligatoire, les protections individuelles (genouillères, coudières, etc.) restent fortement conseillées.
- Tout concurrent se présentant au départ sans son casque, ses gants et sa dorsale se verra refuser le départ.
- En cas d'omission de cette obligation, l'organisateur ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable concernant les incidents éventuels qui pourraient en découler.

9. ZONE de DEPART

- Le départ de l'épreuve sera donné au col de la Charme (foyer de ski de fond) commune d'Arconsat.
 - Les concurrents devront s'y rendre par leurs propres moyens.

10. ZONE D'ARRIVEE

- L'arrivée finale se fera à la salle des fêtes du plan d'eau à Saint Rémy sur Durolle.
- Tout participant devra franchir la ligne d'arrivée finale avec son vélo pour être classé.

11. REMARQUES

- Les pilotes seront espacés de 1 minutes dans les spéciales, le départ sera régulé par le commissaire et suivant les arrivées des pilotes.
- Si les concurrents effectuent les liaisons (non chronométrées) plus rapidement que le temps imparti, ils devront attendre le top départ donné par les commissaires de course.

12. HORAIRES de DEPART

• Le premier départ sera donné à 09h00, les concurrents s'élanceront par ordre des plaques.

- Un briefing de départ sera organisé dès 08h30, il est demandé à tous les pilotes d'y être présent.
- Les numéros de plaques seront attribués par l'ordre des engagements, les 20 premières plaques sont réservées aux élites.

13. REPARATION et AIDE EXTERIEURE

• En cas d'accident il est de votre devoir de porter assistance à la personne en difficulté et de prévenir les secouristes comme il est d'usage dans ce type de compétition.

14. CLASSEMENT

- Il ne se fera pas de classement par catégorie de matériel et tous les participants concourent dans une seule et même catégorie matérielle.
- Le coureur déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps par cumul des chronos des spéciales. En cas d'égalité, le temps de la dernière spéciale départagera les concurrents.

15. PENALITES

• Les compétiteurs s'engagent à réaliser le parcours dans son intégralité, sans sortir des sentiers balisés, et sans prendre un quelconque raccourci. Tout concurrent pris sur le fait par les commissaires sera sanctionné par une pénalité de + 5 minutes.

16. GARANTIE ANNULATION

En cas d'annulation complète de l'épreuve, l'organisation s'engage au remboursement des engagements déduction faite des frais d'envoi.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit (hormis annulation totale de l'épreuve)

17. ASSURANCES

En cas d'accident de leur propre fait, les frais de secours et les frais médicaux seront supportés par l'assurance personnelle des participants.

Chaque participant doit avoir une assurance personnelle de type responsabilité civile

L'organisation contracte une assurance responsabilité Civile Organisateur.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou équipements individuels.

18. INSCRIPTIONS

- Les inscriptions seront closes le 21 septembre.
- le prix de l'inscription est fixé à 25 €. Ce prix sera majoré de 10 € pour tout paiement non reçu avant le 21 septembre 2013.

19. DROIT A L'IMAGE

• Tous les concurrents renoncent aux droits photos. L'organisation se réserve le droit d'utiliser leurs images prisent pendant la compétition afin de promouvoir son épreuve.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement à tous moments.